

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE CONVOCATION
25 mars 2026L'an deux mille vingt six
Le 31 mars à dix-huit heures trenteDATE D'AFFICHAGE
25 mars 2026Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT
Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M. BACHELET,
Mme REGAERT DA COSTA, M. COSSARD Adjoints, M. MARNAT,
M. BOULANGER, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEL,
Mme BUREL, Mme CISSE conseillers municipauxEN EXERCICE 11
PRESENTS 10
VOTANTS 11Pouvoir : Mme PICHET GESLAK donne pouvoir à M. COSSARD
Formant la majorité des membres en exercice.**Secrétaire de séance** : M. BOULANGER Freddy**Objet : élection des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication****VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22**VU** l'article 22 du code des marchés publics**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république

Monsieur Le Maire informe que la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république comprend notamment un ensemble de dispositions dans son titre II intitulé « la démocratie locale » concernant les droits et les pratiques communales

Il précise que la Chapitre 3 traite des droits des élus au sein des assemblées locales et expose les principales dispositions intéressant la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication et notamment la nécessité de procéder à l'élection des cinq membres titulaire et suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la commission d'appel d'offres et d'adjudication

Le conseil municipal procède à la désignation par vote de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au sein de la commission d'appel d'offres et d'adjudication

Compte tenu du résultat des votes il a été désigné :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. MARNAT Mathieu	Mme DAGNICOURT Sandrine
M ROUSSEL Vincent	Mme REGAERT DA COSTA Alice
M. REGAERT Bruno	Mme BUREL Magali

Ont été élus à la commission d'appel d'offres et d'adjudication

AUTORISE ET DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

Vaud'Herland, le 1^{er} avril 2026

REGAERT Bruno